Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 17 FEV. 2020
ID : 086-218600666-20200213-CM_20200213_014-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20200213-014**

du 13 février 2020 **n°014**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C.FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, P. CANTINOLLE.

POUVOIRS (6) :
1. N. CASSAN FAUX donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
2. E. FARHAT donne pouvoir à P. MIS
3. G. MESLEM donne pouvoir à AF. BOURAT
4. M. MONTASSIER donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
5. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à F. BRAUD
6. K. WEINLAND donne pouvoir à F. MÉRY

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Zone de l'Etang - Financement par le Département de la Vienne du carrefour giratoire sur la R.D. 1 avenue Honoré de Balzac

Au terme du P.L.U. adopté par la collectivité en juin 2018, la zone commerciale de l'Etang est demeurée le seul pôle de périphérie de la commune en capacité d'accueillir de nouveaux commerces sur le foncier disponible, dans un souci de rééquilibrage nord-sud et compte tenu de la proximité de Naintré et de Cenon-sur-Vienne.

Corollairement, cette disposition a amené la ville à réaliser un carrefour giratoire sur l'avenue Honoré de Balzac (route départementale 1), afin d'améliorer l'accessibilité à la zone de l'Etang et de fluidifier, et sécuriser, les échanges de part et d'autre de l'avenue.

La collectivité et le Département de la Vienne se sont entendus pour qu'un financement soit apporté à cette réalisation opérée en 2019 sur la voie départementale.

Ainsi, le Département finance-t-il 200 000 € sur les 400 000 € HT de l'opération, répartis pour moitié dans le contrat de territoire 2017-2019, et dans le cadre d'un fonds exceptionnel pour la seconde part.

Il vous est demandé d'approuver le financement de l'opération à hauteur de 100 000 € au titre de ce montage financier, l'autre portion de l'aide ayant été traitée dans le cadre du dernier avenant au contrat de territoire.

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L111-9, L1111-9-1 et L 3211-1,

Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 17 FEV. 2020
ID : 086-218600666-20200213-CM_20200213_014-DE

VU la délibération du conseil départemental du 4 décembre 2015 adoptant la nouvelle politique d'accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne, dite ACTIV',

VU la délibération n° 1 du bureau de Grand Châtellerault du 4 novembre 2019 approuvant les termes de l'avenant n° 2 au contrat de territoire 2017-2019 conclu entre le Département et la communauté d'agglomération,

VU la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 7 novembre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°2 au contrat de territoire 2017-2019,

CONSIDERANT que le plan de financement de la création du giratoire sur l'avenue Honoré de Balzac intègre une recette du Département de 200 000 €, soit 100 000 € au titre du contrat de territoire et 100 000 € au titre d'un fonds exceptionnel,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la demande de 100 000 € au Département pour la réalisation du carrefour giratoire,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche utile à cet objet.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation.
Pour le maire et par délégation.
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER